Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1868

Artikel: La régulation doit s'adapter à l'évolution technique et non l'entraver
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009807

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La régulation doit s'adapter à l'évolution technique et non l'entraver

Pierre Imhof (29 avril 2010)

La concurrence, en Suisse, dans le domaine de la téléphonie mobile est assurément un domaine complexe. Le prix d'entrée sur le réseau est tel que le nombre d'acteurs – et donc la concurrence – est forcément limité. La décision de la Commission de la concurrence d'interdire le rachat de Sunrise par Orange n'est pourtant pas une garantie de bon fonctionnement du marché, car on peut tout aussi bien soutenir que le marché se porterait mieux si Swisscom n'avait qu'un seul concurrent, plus puissant que deux qui peinent à s'affirmer.

Quelques réflexions comme contribution au débat.

Les tarifs suisses sont-ils vraiment si élevés?

Oui et non... mais comme dans le domaine de l'assurance-maladie, les Suisses sont paresseux et exigeants. Ils rechignent à changer d'opérateur et ne choisissent pas l'abonnement le mieux adapté à leur consommation. A moins qu'ils ne soient d'accord de payer cher pour pouvoir changer souvent d'appareil, la plupart des offres tarifaires comprenant un téléphone dernier cri qu'il est possible de changer à intervalles réguliers. Pourtant, téléphoner sur tous les réseaux sans abonnement et à moins de 30 centimes la minute est chose possible... en prenant une option prépayée à la Migros (en fait sous-traitée à Swisscom). Un tarif moitié moins cher que ce que l'on paie en passant directement par Swisscom, où la plupart des clients acquittent en plus un abonnement mensuel.

Peut-on être régulateur et propriétaire d'un opérateur?

Le conflit d'intérêts est manifeste. Et pourtant la Confédération détient près de 55% des actions de Swisscom. En poussant l'opérateur à baisser ses tarifs, ou en renforçant la concurrence, l'Etat se priverait d'une partie des contributions de la société qu'il détient.

D'où peut venir la concurrence?

La multiplication et la banalisation des réseaux rendent de plus en plus difficile de savoir ce qu'ils transportent, et seuls des blocages techniques permettent encore de tarifer différemment la voix et les autres données. Il est possible de converser via Skype entre deux téléphones mobiles branchés sur du wi-fi, donc sans qu'aucune entreprise de téléphonie n'encaisse un centime. Les opérateurs tentent d'interdire le transport de la voix via Internet entre téléphones mobile branchés sur les réseaux cellulaires, les tarifs d'accès à Internet étant souvent forfaitaires et meilleur marché que ceux appliqués pour transporter la voix. Ces blocages vont progressivement tomber, ce qui nécessitera de revoir les politiques tarifaires.

Quant aux gros clients, ils négocient déjà des tarifs beaucoup plus bas que ceux pratiqués avec les particuliers.

Des petits opérateurs se lancent sur le marché en combinant les modes d'acheminement pour diminuer les coûts: réseau cellulaire, Internet, réseau fixe.

A quand des opérateurs transnationaux?

Les frontières restent une source de bénéfice pour les opérateurs de téléphonie, chacune des compagnies concernées par un appel facturant ses services. La concurrence viendra peut-être de vrais réseaux européens, s'étendant sur plusieurs pays. On imagine mal la Suisse y résister longtemps. Mais les protectionnismes nationaux, tenaces dans ce secteur, vont empêcher encore pendant quelques années l'organisation du marché à l'échelle continentale.

Etatiser les réseaux ou les opérateurs?

La concurrence étant difficile à stimuler dans un petit pays comme la Suisse, on pourrait être tenté d'en revenir à un opérateur national unique. Le souvenir des PTT de l'époque devrait suffire à écarter cette approche. Pourtant, un contrôle étatique du réseau – mais pas des services vendus – pourrait se concevoir et c'est bien là qu'il y a un véritable intérêt national: éviter la multiplication des antennes, garantir un accès à toutes les régions du pays à qualité identique.